

Charte - Classe de PC* - Lycée Joffre

Choisir d'être élève en classe préparatoire, c'est faire le choix de la rigueur, de l'effort soutenu dans le travail et de l'honnêteté intellectuelle.



De ce cadre là, découle une triple obligation de travail, d'assiduité, et de comportement. Ainsi, chaque élève de CPGE se doit de :

1. Répondre positivement aux exigences des enseignants et enseignantes en matière d'apprentissages et d'exercices.
2. Garantir la sérénité des enseignements en bannissant en classe toute attitude perturbatrice :
 - ✗ Les téléphones portables sont interdits en cours, doivent être éteints et rangés dans les sacs.
 - ✗ Les ordinateurs sont autorisés en cours à condition qu'ils ne soient pas connectés au réseau. Il est recommandé de télécharger les documents utilisés en cours avant les séances de cours correspondantes.
 - ✗ La prise de note sur tablette est interdite.
 - ✗ Les déplacements pendant les cours sont interdits à moins que l'enseignant permette d'y recourir dans le cadre de son enseignement.
 - ✗ Les cris et autres sons parasites pendant les cours et en début de devoirs surveillés doivent être modérés autant en intensité qu'en fréquence.
3. Respecter les obligations de ponctualité et d'assiduité. Ainsi,
 - ✗ En cas de retard, il est indispensable de se rendre à la vie scolaire avant de rejoindre le cours, de manière à pouvoir présenter un mot l'enseignant. Dans le cas contraire, l'élève ne sera pas accepté en classe.
 - ✗ En cas d'absence, il est indispensable de se rendre à la vie scolaire pour justifier votre absence avant de revenir en cours. Dans le cas contraire, l'élève ne sera pas accepté en classe.
4. Respecter le cadre des évaluations :
 - ✗ Respecter le cadre des interrogations orales (Colles) :
 - ☛ En cas d'absence, il appartient à l'élève absent de trouver un remplaçant pour permuter les créneaux. Il a parallèlement l'obligation de prévenir le colleur et le professeur de la matière de sa démarche, et ce avant les dates des colles concernées.
 - ☛ Si la permutation n'est pas possible, pour les matières suivantes : maths, physique, chimie et anglais, l'élève peut contacter le colleur en amont pour le prévenir de son absence et convenir d'un nouvel horaire de passage tout en mettant le professeur de la matière en copie des échanges. Si la colle n'est pas rattrapée dans un délai de un mois, la note attribuée est zéro.
 - ✗ Respecter le cadre des évaluations écrites (devoirs surveillés) :
 - ☛ En cas d'absence, il n'y aura pas de rattrapage : cette absence sera signalée systématiquement dans les appréciations du bulletin semestriel. Pour rappel, ces bulletins sont demandés en cas de double-diplôme et/ou de césure.
 - ☛ Les casques et écouteurs sont interdits en DS.
 - ☛ Les téléphones portables doivent être mis dans les sacs et les sacs doivent être déposés au fond de la classe.

- ✕ Respecter la finalité des évaluations et des interrogations garantes de la mesure du progrès des apprentissages. Ainsi, en cas de triche ou de plagiat, une sanction sera prise en accord avec la direction de l'établissement et une mention pourra être portée sur le bulletin. La fraude aux examens est passible d'une sanction administrative et/ou pénale pouvant aller jusqu'à une interdiction de passer tout examen national jusqu'à 5 ans et à une amende de 9000 € et/ou un emprisonnement de 3 ans.